

Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

*Provisoire***4694^e** séance

Mardi 28 janvier 2003, à 17 h 40

New York

<i>Président :</i>	M. de La Sablière.	(France)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Antonio
	Bulgarie	M. Vassilev
	Cameroun	M. Chungong Ayafor
	Chili	M. Maquieira
	Chine	M. Zhang Yishan
	Espagne	Mme Menéndez
	États-Unis d'Amérique.	M. Rosenblatt
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	Guinée	M. Boubacar Diallo
	Mexique	M. Pujalte
	Pakistan	M. Khalid
	République arabe syrienne	M. Mekdad
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Harrison

Ordre du jour

Système de certification du Processus de Kimberley

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 17 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Système de certification du Processus de Kimberley

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2003/54, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré lors des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Bulgarie, Cameroun, Chili, Chine, France, Allemagne, Guinée, Mexique, Pakistan, Fédération de Russie, Espagne, République arabe syrienne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1459 (2003).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 45.